



Déclaration préalable du SNUipp-FSU 14 CAPD Hors classe 28 juin 2018

La première campagne d'accès à la hors-classe, selon les nouvelles modalités, est source d'insatisfactions et de colère parmi les professeur-es des écoles.

Les enseignants du premier degré découvrent un « avis » figé qui ne paraît pas, à beaucoup d'entre-eux, reconnaître leur engagement passé et présent. Cet avis, démotivant pour leur engagement futur, pénalisant pour leur accès à la « Hors classe » est souvent incompris, voire reçu comme dévalorisant, en particulier quand les enseignants n'ont jamais eu l'occasion de rencontrer l'IEN qui a émis l'avis.

Les enseignants observent que des éléments dont ils ne sont aucunement « responsables » comme une ancienneté de la note ou des retards d'inspection accumulés les pénalisent.

La plupart des instituteurs et institutrices, sont particulièrement pénalisé-e-s puisque lors de la création du corps des professeurs des écoles, ils / elles ont subi une stagnation de leurs notes, considérées comme trop élevées par rapport à celles des néo-PE.

Ils sont d'ailleurs doublement pénalisés puisque, en cas d'égalité de barème, c'est l'ancienneté dans le grade qui est prise en compte et non l'ancienneté dans l'ensemble de la carrière, les défavorisant ainsi que les collègues ayant exercé dans d'autres corps.

De plus, même si les situations de chaque circonscription sont particulières, nous nous interrogeons sur le fait que il n'y ait aucun enseignant « excellent » dans certaines zones du département (Lisieux nord et Hérouville Saint Clair) et qu'il y en ait autant à devoir « consolider » leurs compétences dans d'autres (Caen nord, Caen ouest, Bayeux)...

Quant au dernier critère de classement, s'il est l'ordre alphabétique, il conforte notre jugement sur le fait que ces promotions sont arbitraires puisqu'au hasard d'un nom de naissance, d'un mariage, d'un divorce, on passe devant ou derrière un collègue ayant le même barème.

Le guide du rendez-vous de carrière indique que « les personnels enseignants,

d'éducation ou psychologues de l'Éducation nationale doivent pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades ». Nous demandons que cet engagement, permettant des avancées en termes de déroulement de carrière et de rémunérations, soit tenu.

Pour que tous les personnels puissent accéder à la hors-classe avant de partir en retraite, nous demandons :

- la prise en compte de la situation des retraits et futurs retraits dès cette campagne 2018.
- une augmentation du ratio (à ce jour, toujours non communiqué) permettant l'extension des promotions.